Le Courrier de la Nouvelle-Orléans.

Imprimé et publié par
G. F. WEBBER & Co.,
G. F. WEBBER, E. HOUSE,
E. BOUVENOT, E. HERBERT,
Rue de Chartres No. 62, entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI MATIN 7 MAI 1856.

AVIS AU PUBLIC.

Les [illegible] de l'Assemblée sont autorisés à recevoir [illegible] jusqu'à dix heures du matin, à raison de 25 cents par ligne pour chaque insertion. Il ne [illegible] pas reçu d'annonces [illegible] personnes [illegible] s'abonner pour un mois ou deux, parce que [illegible] un compte particulier pour chaque [illegible] période assez [illegible] pour [illegible] convenablement [illegible] nos [illegible] présente. C'est [illegible] nos abonnés à [illegible] devront payer [illegible] tant de leur abonnement [illegible].

MARCHÉ AUX COTONS.

Le Sud est depuis quelque temps en proie à de vives alarmes. On croirait que les ennemis de l'esclavage ne parviendront [illegible] constituer d'une manière patriarcale et à l'exploiter sur leurs rivages [illegible] doctrines prédestinatiennes.

Ces terreurs ne [illegible] fondées et il semble, pour [illegible] convaincre, [illegible] instants de réflexion, [illegible] les [illegible] pour s'emparer du pouvoir n'ont abouti [illegible] qu'à [illegible] échecs. En 1848, malgré [illegible] déployés par ses [illegible] la république [illegible] la [illegible] par [illegible] la [illegible] de [illegible] la [illegible] Cette [illegible] [illegible] [illegible]